

Image not found or type unknown



Appel de fond copropriété

Par **Emmanuel51**, le **06/01/2016** à **10:32**

Bonjour,

Un compte bancaire séparé au nom de la copro a été ouvert.

Le syndic continue à émettre des appels de fond au nom du syndic pour versement sur son compte (Et non pas sur le compte ouvert au nom de la copro).

Est ce légal ?

Merci de votre retour.

Cordialement.